Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNÉE FRANCE VIETNAM 2013 — NĂM VIỆT NAM PHÁP 2014

AMBASSADE DE FRANCE A HANOI

MISE A JOUR LE 29/01/2013

ANNEE FRANCE-VIETNAM 2013-2014
CONCEPT & ORGANISATION

1/ - Concept

- L'année 2013 marque le **40e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et le Vietnam**. Les gouvernements français et vietnamien ont souhaité, à cette occasion, organiser une « Année France-Vietnam ». Celle-ci s'ouvrira en avril 2013 au Vietnam (saison française), et se poursuivra jusqu'à la mi-2014 en France (saison vietnamienne).

- L'année France-Vietnam se veut, comme l'ensemble des années et saisons croisées organisées par la France et ses partenaires depuis 25 ans, **l'un des événements les plus visibles de l'action politique, économique et culturelle extérieure de la France**.

- Mobilisant conjointement des partenaires français publics (ministère des Affaires étrangères, ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Economie et des Finances, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Institut français, Ubifrance, AFD, etc.) et privés (Comité des Mécènes, chambre de commerce et d'industrie française au Vietnam, conseillers du commerce extérieur, etc.), ainsi que les autorités vietnamiennes équivalentes, l'Année France-Vietnam donnera un **nouvel élan à nos relations bilatérales**.

- Occasion exceptionnelle de promotion des savoir-faire français, la partie « saison de la France au Vietnam » sera placée sous le signe de **l'excellence** : l'excellence née de la tradition et de la capacité d'innovation (par exemple dans le domaine du luxe ou de la gastronomie), l'excellence née de la maîtrise des hautes technologies et de l'expérience (par exemple dans les domaines des transports et de l'énergie), l'excellence et la créativité culturelles (en particulier dans la musique, les arts visuels et le cinéma) ou encore l'excellence née de la qualité de notre système d'enseignement supérieur (la France est le troisième pays d'accueil des étudiants vietnamiens).

2/ - Organisation et mécénat

- La responsabilité de l'organisation générale de l'Année France-Vietnam repose sur un **Comité Mixte d'Organisation** franco-vietnamien (CMO). Celui-ci est composé de représentants des ministères des deux pays, des représentations diplomatiques, des comités des mécènes et des opérateurs chargés de la mise en œuvre de l'Année France-Vietnam. Le CMO s'est réuni une première fois à Paris en juillet 2012 et une seconde fois à Hanoi en décembre 2012. Il se réunira une nouvelle fois à Paris fin mars 2013.

- Chaque partie a désigné **un commissaire général** de l'Année France-Vietnam. M. Benoît Paumier, Inspecteur général des Affaires culturelles, pour la partie française ; M. Nguyen Ngoc Binh, directeur général d'Europe au ministère des Affaires étrangères, pour la partie vietnamienne.

- Le **Comité des Mécènes** est en cours de constitution pour la partie française. Il regroupe les représentants de grandes entreprises françaises disposées à apporter les ressources du mécénat, conjointement avec les ressources publiques, pour financer les projets majeurs labellisés par le CMO. Toute action de mécénat d'entreprise ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60% du montant du don. Le Comité des Mécènes se réunira sur convocation de son président, M. Bertrand Méheut, Président du groupe Canal +, mi-février 2013. Pour toute question sur le mécénat de l'Année France-Vietnam : didier.vuillecot@institutfrancais.com

- Pour la partie vietnamienne, un **président du comité de pilotage** de l'Année France-Vietnam a été désigné, M. Bui Thanh Son, Vice-ministre des Affaires étrangères.

- Pour la partie française, l'**Institut français** est l'opérateur conjointement désigné par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture et de la Communication pour veiller à la mise en place de l'année France-Vietnam.

3/ - <u>Calendrier</u>

- Les **premiers événements** autorisés à utiliser le label « Année France-Vietnam », et l'identité visuelle correspondante, ont lieu à compter de janvier 2013.

- Le **lancement officiel** de l'Année France-Vietnam interviendra au Vietnam au mois d'avril 2013, mois anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques et date des premiers grands événements dans le domaine économique, à Hanoi et Ho Chi Minh-Ville.

- La **saison française de l'Année France-Vietnam** se poursuivra au Vietnam jusqu'au 31 décembre 2013, avec plusieurs temps forts dans les domaines économique et culturel, notamment en juin-juillet, en octobre et en décembre 2013.

- La **saison vietnamienne de l'Année France-Vietnam** s'ouvrira en janvier 2014 en France, et se prolongera jusqu'en septembre 2014.

4/ - <u>Programmation et labellisation</u>

- La programmation de l'Année France-Vietnam est en voie de finalisation. Elle devra faire l'objet d'une **validation conjointe** des parties française et vietnamienne.

- La **labellisation des événements fait l'objet d'une procédure de demande formelle**. Toute personne, institution ou entreprise désireuse d'inscrire un événement à la programmation officielle de l'Année conjointe et d'en utiliser l'appellation et l'identité visuelle, doit faire une demande auprès de l'Institut français. A cet effet, une fiche de demande de labellisation est disponible dès à présent sur le site web de l'Institut français (http://www.institutfrancais.com/fr/festivals-saisons-annees-culturelles), ainsi que sur le site de l'Ambassade de France à Hanoi (http://www.ambafrance-vn.org/L-Annee-France-Vietnam) et sur celui du Consulat général à Ho Chi Minh-Ville (http://www.consulfrance-hcm.org/L-Annee-France-Vietnam).

- **Le renseignement de cette fiche, même sommaire et sujet à changement, est obligatoire** pour tous les projets devant figurer au programme. Le CMO franco-vietnamien doit être en mesure d'apprécier la qualité du projet, son adéquation avec les principes associés à l'Année France-Vietnam, et sa faisabilité.

- La fiche de demande de labellisation **ne vaut pas demande d'aide à projet**. Les éventuelles demandes de soutien financier doivent faire l'objet d'une note motivée jointe au dossier de demande de labellisation et assortie d'un budget équilibré.

- Tout projet labellisé bénéficiera des **supports de communication** déployés tout au long de l'année France-Vietnam par les organisateurs.

5/ - <u>Identité visuelle</u>

- Les autorités françaises et vietnamiennes ont choisi d'adopter **une identité visuelle unique** afin que tous les événements organisés en France et au Vietnam dans le cadre de l'Année France-Vietnam soient immédiatement identifiables.

- Cette identité visuelle a été **rendue publique le 14 décembre 2012 à Hanoi**./.